Extrait N° 22 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 4 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quatre avril, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 27 mars 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BEAUVAL Rita a donné mandat à M. FERRERE Eric – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. THOMAS Sully.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 22 / Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Adoption du Budget Primitif 2008

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2008 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ce projet de budget se présente comme suit :

…/…

Mairie des Avirons

	Dépenses : 62 300	**Recettes : 62 300**
Fonctionnement	43 000	43 000
Investissement	19 300	19 300

Soit le détail suivant :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

- Chap. 70 – Ventes de prestations + 31 000
- Chap. 74 – Subvention d'exploitation + 12 000

En dépenses :

- Chap. 011 – Charges à caractère général + 700
- Chap. 012 – Charges de personnel + 23 000
- Chap. 023 – Virement à la section d'investissement + 19 300

Pour la section d'investissement :

En recettes :

- Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement + 19 300

En dépenses :

- Chap. 21 – Immobilisations corporelles + 19 300

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote par chapitre ou article

=> voter le budget.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> décide de voter le budget du **Service Public d'Assainissement Non Collectif** au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

Mairie des Avirons

=> adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2008 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 62 300	**Recettes : 62 300**
Fonctionnement	43 000	43 000
Investissement	19 300	19 300

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons